

les idées de coopération économique inhérentes à l'Accord de Hyde-Park de 1941 et qui sont encore valables aujourd'hui. Ils ont formulé et adopté d'un commun accord la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » ci-annexée, qui est destinée à guider, à la lumière de ces idées essentielles, les activités de nos Gouvernements respectifs.

Si la déclaration ci-jointe convient à votre Gouvernement, la présente note et votre réponse à cet effet constitueront entre nos deux Gouvernements un accord sur le sujet ».

#### **Texte de la réponse du Gouvernement canadien**

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de ce jour concernant les conversations que des représentants de nos deux Gouvernements ont eues récemment en vue d'en arriver à un accord tendant à coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune de même qu'à utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats les plus avantageux. Je suis heureux de vous confirmer que la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » annexée à votre note convient à mon Gouvernement. En conséquence, votre note et la présente réponse constitueront un accord sur le sujet entre nos deux Gouvernements ».